



Études et Résultats

N° 768 • juillet 2011

Le parcours des étudiants en école de sages-femmes

À la rentrée 2008-2009, un millier d'étudiants ont intégré l'une des 35 écoles françaises de sages-femmes. 98% d'entre eux ont un baccalauréat scientifique, moins de 2% sont diplômés de l'enseignement supérieur et tous ont suivi la première année d'études médicales (PCEM1).

52% des nouveaux inscrits en première année d'école de sages-femmes sont issus d'un milieu de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Au cours des quatre ans de formation, rares sont les étudiants qui redoublent ou abandonnent leurs études. En 2007-2008, seuls 2,4% d'entre eux ont redoublé. Et plus de 8 élèves sur 10 ayant réussi le concours en 2003 ont obtenu leur diplôme en 2007.

Si ces étudiants se forment en grande partie (90%) dans la région de leur baccalauréat, la répartition régionale des places offertes n'est que peu liée au nombre des bacheliers scientifiques ou à la densité des sages-femmes en activité dans la région.

Enfin, une fois diplômées, les sages-femmes sont nombreuses à changer de région. En 2010, 43% d'entre elles exerçaient dans une région différente de celle de leurs études. Parmi elles, 12% étaient titulaires d'un diplôme étranger.

Steve JAKOUBOVITCH

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

ENTRE 2002 ET 2009, les étudiants souhaitant entrer en école de sages-femmes devaient réussir le concours de première année du premier cycle des études de médecine (PCEM1)¹. Celui-ci était commun au concours d'entrée en deuxième année d'études de médecine ou d'odontologie, les candidats choisissant ensuite leur filière en fonction de leur rang de classement. En 2010, cette première année de médecine (PCEM1) a été remplacée par la première année commune aux études de santé (PACES). Celle-ci regroupe les candidats aux concours d'entrée en école de sages-femmes, en deuxième année d'études de médecine, d'odontologie et de pharmacie². Une partie des épreuves est commune aux quatre filières, mais les étudiants voulant entrer en école de sages-femmes doivent suivre un module spécifique. Il est cependant possible de passer les quatre concours la même année.

Un *numerus clausus* publié par arrêté des ministres chargés de la Santé et de l'Enseignement supérieur est décliné pour chacune des 35 écoles de sages-femmes (encadré 1). Il détermine chaque année le nombre d'étudiants autorisés à intégrer une école de sages-femmes à l'issue du concours de fin de première année de médecine. Entre 1994 et 2003 – année où le concours d'entrée en école de sages-femmes a été rattaché à ceux d'entrée en études de médecine et d'odontologie – le nombre d'étudiants admis en école de sages-femmes a fortement augmenté, passant de 668 à 936 (graphique 1), avant de se stabiliser au milieu des années 2000, aux alentours d'un millier. En 2008-2009, le *numerus clausus* était de 1 015 pour l'entrée en école de sages-femme, de 7 300 pour l'entrée en deuxième année d'études médicales, et de 1 097 pour l'entrée en deuxième année d'études odontologiques. Au total, sur les 45 645 étudiants inscrits en PCEM1 en 2007-2008 – redoublants compris –, seuls 21 % ont pu intégrer l'une de ces trois filières en 2008-2009.

1. Les premiers étudiants à entrer en école de sages-femmes après avoir réussi le concours de PCEM1 étaient donc les nouveaux entrants pour l'année scolaire 2003-2004.

2. D'autres formations peuvent recruter par voie dérogatoire à partir de la première année de médecine. C'est notamment le cas de certains instituts de formation de masseurs-kinésithérapeutes.

3. En effet, le triplement d'une année universitaire est soumis à une dérogation exceptionnelle. Dans la base SISE, en 2008-2009, seuls 2,8 % des étudiants de première année d'école de sages-femmes s'étaient inscrits trois fois en PCEM1.

Très peu de redoublements après un concours préparé le plus souvent en deux ans

L'admission en première année de médecine, intégrant le concours d'entrée en école de sages-femmes, est réservée aux bacheliers ou titulaires d'un titre équivalent. En 2008, 98 % des entrants en école de sages-femmes avaient un baccalauréat scientifique. Et 94 % des nouveaux inscrits en école de sages-femmes en 2008 sont entrés en première année de médecine après le bac. D'après un sondage réalisé par le ministère de l'Éducation nationale en novembre 2004 auprès des nouveaux bacheliers scientifiques, 97 % des étudiants inscrits en PCEM1 avaient choisi

cette orientation dès la terminale.

Les étudiants ne peuvent s'inscrire en PCEM1-PACES ni tenter le concours d'entrée en école de sages-femmes plus de deux fois³. En 2008-2009, la plupart des nouveaux entrants en école de sages-femmes se sont inscrits deux fois en première année. Seuls 20 % des nouveaux étudiants en école de sages-femmes ont intégré leur école à l'issue de la première année de médecine, contre 28 % des nouveaux inscrits en deuxième année d'odontologie et 44 % des nouveaux inscrits en deuxième année de médecine.

En revanche, une fois passée la barrière du concours d'entrée, la plu-

ENCADRÉ 1

La formation en école de sages-femmes

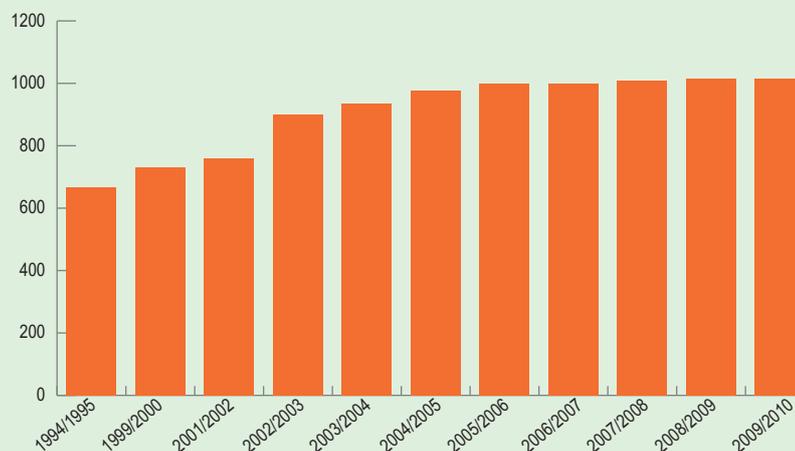
En 2008-2009, 3 816 étudiants étaient en cours de formation dans l'une des quatre années du cursus de sages-femmes. Après une première année de médecine préparant le concours d'entrée (PCEM1-PACES), la formation dure quatre ans. Elle alterne enseignements théoriques (51 semaines) et pratiques comportant des stages (105 semaines). Les écoles sont rattachées à un centre hospitalier universitaire comportant un service de gynécologie obstétrique. Elles préparent aux examens du diplôme d'État de sages-femmes, qui se déroulent sous le contrôle de leur unité de formation et de recherche (UFR) de médecine de rattachement.

Sur les 35 écoles de sages-femmes françaises recensées en 2008, 32 sont des établissements publics rattachés à un hôpital. Chaque école doit obtenir un agrément auprès du conseil régional.

Toutefois, les écoles françaises de sages-femmes ne sont pas la seule voie d'accès à la profession sur le territoire national : une sage-femme titulaire d'un diplôme étranger peut exercer en France sous certaines conditions. Parmi les sages-femmes en activité en 2010 – et diplômées entre 2006 et 2009 – plus d'une sur dix a obtenu son diplôme à l'étranger, en Belgique dans la grande majorité des cas. Et sur dix sages-femmes exerçant en France avec un diplôme belge, neuf sont de nationalité française.

GRAPHIQUE 1

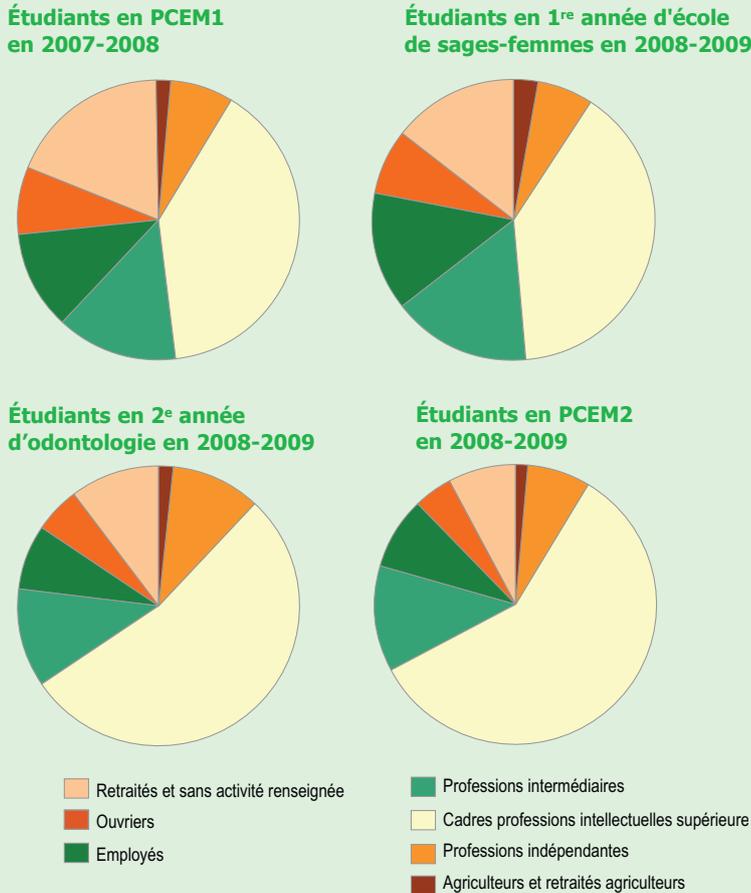
Évolution des quotas et *numerus clausus** pour les écoles de sages-femmes entre 1994 et 2010



* Décrets et arrêtés fixant le nombre d'étudiants à admettre en 1^{re} année d'école de sages-femme.

GRAPHIQUE 2

Origine sociale* des élèves en PCEM1 et dans les formations dont le concours est rattaché à un PCEM1



* Mesurée par la catégorie socioprofessionnelle la plus élevée des parents.
Sources • MESR-DGESIP-DGRI/SIES, base SISE.

ENCADRÉ 2

Sources pour la profession des parents dans l'enquête Écoles et dans la base SISE

La comparaison des origines sociales des étudiants sages-femmes avec celles des autres étudiants en formation à un métier de la santé utilise deux sources qui ont des particularités.

L'enquête Écoles auprès des formations aux professions de santé (DREES)

Elle est utilisée pour comparer les origines sociales des étudiants sages-femmes avec celles des étudiants aux métiers paramédicaux tels que les étudiants infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. L'enquête recueille des informations sur la profession des parents lorsque l'étudiant était au collège, ou à défaut la dernière profession occupée.

Le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Cette base recense la profession des parents de l'étudiant lors de l'année scolaire 2008-2009. Elle regroupe les employés et les ouvriers retraités, ainsi que les cadres retraités avec les retraités anciennement professions intermédiaires. Il n'est donc pas possible d'avoir une catégorisation fine des professions anciennement exercées par les parents retraités. Les données obtenues ne peuvent donc pas être directement comparées avec celles de l'enquête Écoles.

part des élèves en école de sages-femmes terminent leur scolarité sans redoubler. En 2007, 82% des étudiants entrés quatre ans plus tôt obtiennent leur diplôme. Seuls 2,5% des étudiants en formation en 2007-2008 étaient redoublants.

Le nombre d'abandons⁴, également faible, est concentré sur la première année: un peu moins de 4% des élèves abandonnent entre la première et la deuxième année; 1% entre la deuxième et la troisième année ainsi qu'entre la troisième et la quatrième année. Enfin, 1% des étudiants arrêtent leur formation au cours de leur dernière année⁵.

Les futures sages-femmes, moins souvent enfants de cadres que les étudiants en deuxième année de médecine

Les étudiants en école de sages-femmes, en odontologie et en médecine, ont tous suivi la première année d'études de médecine (PCEM1). L'origine sociale des étudiants sages-femmes est comparable à celle des étudiants en PCEM1 (graphique 2): en 2008-2009, 39% d'entre eux proviennent de milieux de cadres en activité, tandis que 21% ont des parents employés ou ouvriers en activité⁶.

Les étudiants en deuxième année de médecine (PCEM2) et d'odontologie (PCEO2) sont issus de milieux plus favorisés que les étudiants de première année; ils sont respectivement 59% et 54% à avoir un parent cadre en activité.

Lorsqu'ils étaient au collège, plus de la moitié des étudiants aujourd'hui en école de sages-femmes comptaient un parent cadre, contre moins de 30% des étudiants infirmiers et 48% des étudiants masseurs-kinésithérapeutes.

Un peu plus d'un élève de première année sur quatre bénéficie d'une aide financière

En 2009, 27% des étudiants sages-femmes de première année déclarent recevoir une aide financière⁷. Ce taux est identique à celui des étudiants de première année dans les formations paramédicales telles que les instituts de formations en masso-kinésithérapie. Il est cependant bien inférieur à

4. Les taux d'abandons calculés ici ne peuvent pas être directement comparés avec le taux d'abandon estimé dans le rapport de l'ONDPS cité dans « Pour en savoir plus ». En effet, le taux d'abandon du rapport ne prend pas en compte les redoublements. Nous utilisons le terme « taux d'abandon » pour désigner la proportion d'étudiants qui quittent la formation sans avoir obtenu le diplôme.

5. Ces estimations ont été calculées à partir des données des enquêtes Écoles 2005 à 2007.

6. Entre 14% et 20% des parents sont à la retraite au moment des études en école de sages-femmes ou en PCEM1 de leurs enfants.

7. L'enquête Écoles auprès des formations aux professions de santé ne recense pas l'aide financière apportée par les familles des étudiants.

celui des étudiants de première année en soins infirmiers, dont la moitié est aidée financièrement. Les étudiants aidés touchent majoritairement une bourse octroyée par la Région (83 % des élèves aidés la citent). Celle-ci est distribuée par les conseils régionaux qui en fixent les conditions d'attribution et le montant. En outre, son versement donne droit à une exonération des frais de scolarité et de Sécurité sociale étudiante. Le nombre de bénéficiaires peut varier fortement entre les régions : ainsi 37 % des étudiants de première année en région Provence – Alpes – Côte d'Azur en bénéficiaient en 2009, contre 16 % en région Île-de-France.

Pendant les deux dernières années de formation, les étudiants en école de sages-femmes perçoivent une rémunération fixée par arrêté des ministres chargés de la Santé, de l'Enseignement supérieur et du Budget. En 2008, les étudiants de troisième année touchaient 1 200 euros par an (montant brut) et les étudiants de quatrième année 2 400 euros par an⁸.

Les étudiants se forment le plus souvent dans leur région d'origine

Parmi les étudiants entrés en école de sages-femmes en 2008, seul un sur dix a changé de région entre son baccalauréat et son entrée en école de sages-femmes, le plus souvent pour rejoindre une région limitrophe (7 cas sur 10). C'est peu comparé aux élèves infirmiers (1 sur 5) et aux étudiants masso-kinésithérapeutes (1 sur 3). De même, l'université dans laquelle l'étudiant a suivi son année de PCEM1 détermine le choix de l'école de sages-femmes⁹. C'est également le cas des instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) : la moitié d'entre eux sont aussi rattachés à une première année d'études de médecine. Leurs élèves, comme les étudiants sages-femmes, n'ont que rarement changé de région pour poursuivre leurs études (7 % des cas). À l'inverse, les candidats à l'entrée en études d'infirmiers et dans les autres IFMK peuvent passer les concours dans plusieurs établissements, éventuellement situés dans des régions différentes. Cette mobilité juste après le bac peut

8. Arrêté du 3 janvier 2003 relatif aux conditions de rémunération des étudiants sages-femmes.

9. Plusieurs écoles de sages-femmes peuvent cependant avoir un accord avec la même université.

■ TABLEAU 1

Part des *numerus clausus* des études médicales par rapport au nombre de bacheliers scientifiques de la région

	Effectif des bacheliers scientifiques 2007 (première session)	Numerus clausus des sages-femmes* rapporté au nombre de bacheliers scientifiques	Numerus clausus rapporté au nombre de bacheliers scientifiques cumulés**
Alsace	4 369	687	5 470
Aquitaine	6 658	451	5 287
Auvergne	2 621	1 030	6 143
Bourgogne	3 516	768	5 546
Bretagne	7 332	682	4 624
Centre	5 502	545	3 889
Champagne-Ardenne	3 043	822	6 014
Franche-Comté	2 493	1 043	6 378
Île-de-France	28 864	468	5 519
Languedoc-Roussillon	5 300	1 245	8 377
Limousin	1 416	1 624	8 898
Lorraine	5 214	1 132	5 389
Midi-Pyrénées	6 193	517	4 134
Nord – Pas-de-Calais	9 734	699	5 373
Basse-Normandie	2 971	841	5 958
Haute-Normandie	3 881	644	5 334
Pays de la Loire	8 115	641	4 412
Picardie	3 527	992	5 330
Poitou-Charentes	3 363	743	5 442
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 793	612	4 355
Rhône-Alpes	15 306	627	4 645
France métropolitaine	140 211	679	5 249

* Nombre de places ouvertes en école de sages-femmes pour 100 000 bacheliers scientifiques.

** Nombre de places ouvertes en école de sages-femmes, de chirurgie dentaire et en PCEM2 pour 100 000 bacheliers scientifiques.

Champ • France métropolitaine, hors Corse.

Sources • Résultats provisoires du baccalauréat, Note d'information, n° 07.35, juillet 2007, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

résulter tout autant d'un choix lié à la réputation de la faculté où se déroule l'année de PCEM1, que d'une contrainte anticipée sur le nombre de places offertes dans les écoles de sages-femmes de la région. En outre, cette mobilité peut être limitée par certaines universités proposant un cursus de PCEM1-PACES, mais réservant des places aux bacheliers de leur académie. En effet, bien que chaque région (excepté la Corse) soit dotée d'une école de sages-femmes (avec un maximum de 4 écoles en Île-de-France), le nombre de places offertes, fonction du *numerus clausus* affecté à chaque école, est relativement

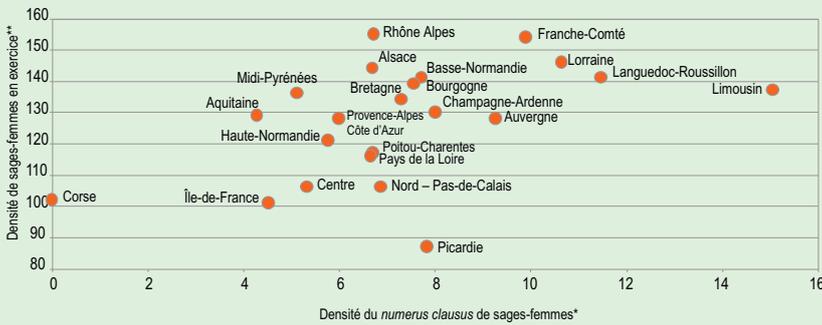
homogène selon les écoles : plus de la moitié des écoles accueillent entre 25 et 30 élèves. Il se révèle aussi relativement indépendant du nombre de bacheliers scientifiques diplômés chaque année dans la région (tableau 1).

Une offre de formation très inégale selon les régions

Bien que presque toutes les régions françaises aient au moins une école de sages-femmes sur leur territoire, toutes n'accueillent pas exclusivement des étudiants de leur région. Et toutes n'ont pas la capacité de former tous les étudiants issus

■ GRAPHIQUE 3

Densité de sages-femmes en exercice et *numerus clausus* pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans en régions



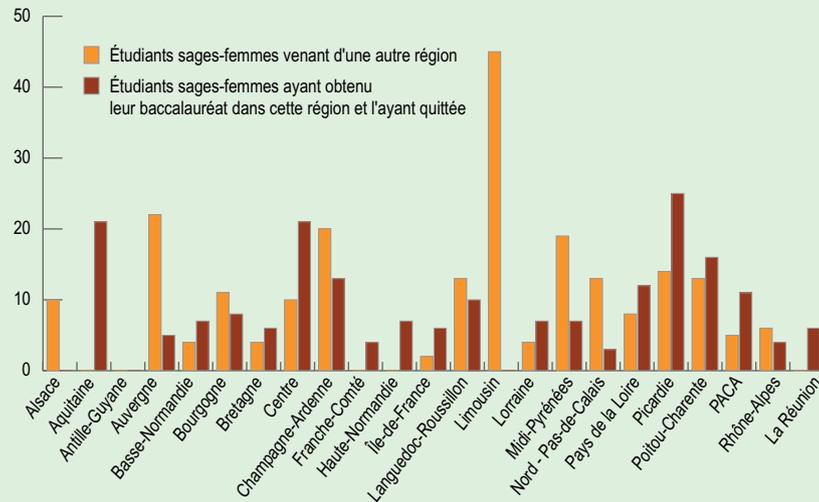
* *Numerus clausus* à l'entrée en école de sages-femmes dans la région en 2008 rapporté à 100 000 femmes de 15 à 49 ans.

** Nombre de sages-femmes en exercice dans la région pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans.

Sources • DREES, Enquête auprès des centres de formation aux professions de santé 2008.

■ GRAPHIQUE 4

L'attractivité relative des régions en 2008



Champ • France métropolitaine, hors Corse.

Sources • DREES, Enquête auprès des centres de formation aux professions de santé 2008.

de la région. En particulier, les places offertes sont rarement en adéquation avec le vivier de candidats potentiels, apprécié ici par le nombre de bacheliers scientifiques de la région¹⁰. De plus, ce nombre n'est que peu lié à la densité de sages-femmes en activité dans la région¹¹ (graphique 3). Par ailleurs, des phénomènes de réputation peuvent jouer. On a donc mesuré (graphique 4) le taux d'attraction exercée sur les candidats au-delà des limites régionales (part de bacheliers originaires d'autres régions) et le taux de rétention des bacheliers à l'égard de leur région (part des étudiants sages-femmes originaires de la

région qui l'ont quittée pour étudier).

Ainsi, le Limousin propose le plus fort *numerus clausus* des écoles de sages-femmes rapporté au nombre de ses bacheliers scientifiques. Près de la moitié de ses étudiants sages-femmes ont obtenu le baccalauréat dans une autre région, le plus souvent limitrophe. Et l'ensemble des étudiants sages-femmes ayant obtenu leur bac dans le Limousin y sont restés pour leurs études.

À l'inverse, en Aquitaine, région offrant le plus petit *numerus clausus* rapporté au nombre de ses bacheliers scientifiques, 20% des étudiants sages-femmes ayant obtenu leur bac-

calauréat ont quitté la région. Mais tous les élèves entrant en école de sages-femmes en Aquitaine y avaient obtenu leur baccalauréat. Enfin, la Corse est un cas à part puisqu'il s'agit de la seule région de France métropolitaine ne comptant aucune école de sages-femmes. Les étudiants corses doivent donc quitter la région après leur PCEM1 pour suivre une formation de sage-femme.

Les sages-femmes débutent leur carrière comme salariées, mais pas forcément dans la région de leur diplôme

D'après l'enquête Génération 2004 du Cereq, 99% des diplômés d'une formation de santé d'un niveau au moins équivalent à bac +3 (hors médecine, dentaire et pharmacie dont le cursus est beaucoup plus long) avaient réussi à trouver un emploi dans les cinq mois après leurs études, à temps plein dans 95% des cas. En moyenne, ces étudiants mettent moins d'un mois à trouver un emploi¹².

Une fois diplômées, les sages-femmes peuvent exercer en tant que salariées dans des établissements de soins publics ou privés ainsi que dans des services de protection maternelle infantile (PMI). Elles peuvent également s'installer en libéral ou effectuer des remplacements. Dans ce dernier cas, la sage-femme effectue le plus souvent des actes de préparation à l'accouchement et de rééducation périnéale¹³. En début de carrière, une minorité d'entre elles fait le choix du secteur libéral. En 2010, seules 4% des sages-femmes en activité ayant obtenu leur diplôme en 2008 exerçaient en libéral (contre 14% des sages-femmes en activité). Cette proportion monte à 6% si on prend en compte les sages-femmes diplômées entre 2004 et 2008. 92% des sages-femmes en activité en 2010 ayant obtenu leur diplôme en 2008 exercent exclusivement dans un cadre hospitalier et 67% travaillent dans un établissement public¹⁴. Elles peuvent aussi être salariées dans des établissements non hospitaliers (enseignement, services de PMI...).

Les sages-femmes n'exercent pas forcément dans la région où elles ont

10. Le nombre de places offertes est en revanche réparti de façon plus homogène entre les régions si l'on associe aux *numerus clausus* des écoles de sages-femmes ceux de la deuxième année de médecine et des écoles de chirurgie dentaire.

11. On teste le lien entre le nombre de sages-femmes en exercice et le *numerus clausus* en utilisant un modèle de régression linéaire. La corrélation n'est pas significative.

12. Le nombre de sages-femmes interrogées par cette enquête est toutefois trop faible pour permettre de fournir des résultats plus précis sur l'insertion des étudiants sortant de cette formation.

13. Source : Enquête sages-femmes 2004, IRDES/CNOSF.

14. Source : Répertoire partagé des professionnels de Santé, 2010.

étudié (tableau 2). Sur 100 sages-femmes diplômées entre 2006 et 2008 et en activité en 2010, seules 57 travaillent dans la région où elles ont obtenu leur diplôme, 31 exercent dans une autre région et les 12 restantes sont titulaires d'un diplôme étranger. En outre, la proportion de sages-femmes diplômées en dehors de la région d'exercice est très variable sur le territoire: elle dépasse les 45% dans les régions Île-de-France et Provence - Alpes - Côte d'Azur, mais n'est que de 20% en Lorraine. La forte mobilité entre les régions reflète la faible adéquation constatée entre l'offre de formation et les besoins régionaux en sages-

femmes. Ainsi les régions formant le plus de sages-femmes par rapport à leur population ne sont pas nécessairement celles dans lesquelles exercent les sages-femmes nouvellement diplômées. Par exemple, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur est l'une des trois régions où exercent en majorité les sages-femmes diplômées entre 2006 et 2008¹⁵. Mais elle est également celle qui forme le moins d'étudiants sages-femmes par rapport à la moyenne nationale¹⁶.

À l'inverse, la Lorraine est l'une des régions qui attirent le moins de sages-femmes jeunes diplômées (12 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans), tout en étant la troisième région

formatrice (25 sages-femmes jeunes diplômées pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans de la région). De son côté, le Limousin est, en densité, à la fois la région la plus formatrice entre 2006 et 2008 et la région qui compte le plus de sages-femmes jeunes diplômées en exercice.

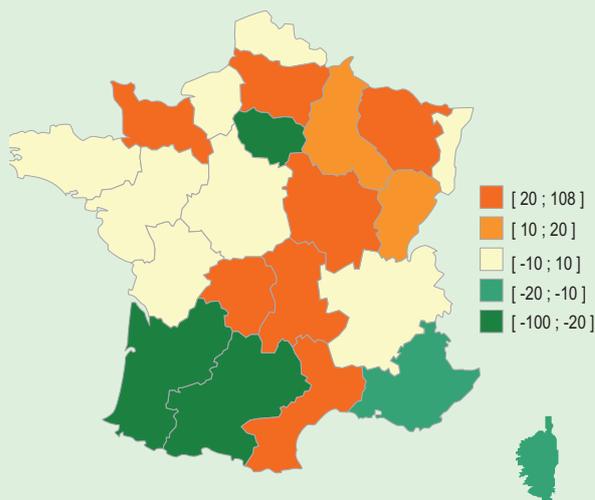
Cette forte mobilité en début de carrière va plutôt dans le sens d'une réduction des écarts de densité de sages-femmes entre les régions (tableau 3). Ainsi, l'Île-de-France est l'une des trois régions où l'on compte le plus faible nombre de sages-femmes en exercice rapporté à la population, et aussi l'une des moins formatrices. Néanmoins, elle

15. Pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans, on compte 18 sages-femmes diplômées entre 2006 et 2008 dans la région.

16. On compte seulement 14 sages-femmes diplômées pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans contre 16 en moyenne.

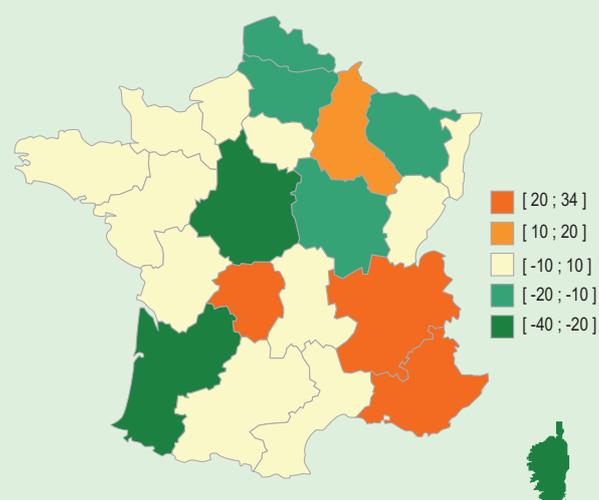
■ CARTE 1

Densité de sages-femmes diplômées entre 2006 et 2008*



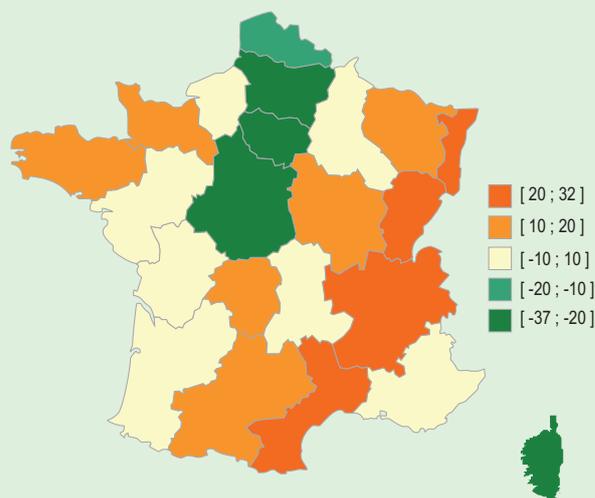
■ CARTE 2

Densité de sages-femmes en exercice diplômées entre 2006 et 2008**



■ CARTE 3

Densité de sages-femmes en exercice***



* Nombre de diplômes de sages-femmes délivrés en 2008 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans, en % d'écart à la moyenne en France métropolitaine.

** Nombre de sages-femmes en activité en 2010 ayant obtenu leur diplôme entre 2006 et 2008 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans en % d'écart à la moyenne en France métropolitaine.

*** Nombre de sages-femmes en exercice en 2008 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans, en % d'écart à la moyenne en France métropolitaine.

Sources • DREES – Enquête auprès des centres de formation aux professions de santé 2008, Répertoire ADELI 2008, Répertoire partagé des professionnels de Santé, 2010.

■ TABLEAU 2

Répartition des sages-femmes en exercice en 2010, diplômées entre 2006 et 2008, selon le lieu d'obtention du diplôme

Régions d'exercice	Diplômées dans la région d'exercice (%)	Diplômées en dehors de la région d'exercice (%)	Dont diplômées à l'étranger (%)
Alsace	69	31	8
Aquitaine	37	63	11
Auvergne	67	33	7
Bourgogne	70	30	9
Bretagne	60	40	13
Centre	43	57	17
Champagne-Ardenne	45	55	17
Corse	0	100	17
Franche-Comté	61	39	7
Île-de-France	52	48	14
Languedoc-Roussillon	67	33	12
Limousin	83	17	4
Lorraine	80	20	11
Midi-Pyrénées	39	61	16
Nord – Pas-de-Calais	67	33	22
Basse-Normandie	75	25	6
Haute-Normandie	72	28	7
Pays de la Loire	61	39	12
Picardie	50	50	17
Poitou-Charentes	52	48	9
Provence – Alpes – Côte d'Azur	53	47	8
Rhône-Alpes	61	39	12
France métropolitaine	57	43	12

Champ • France métropolitaine.

Sources • ASIP Santé, Répertoire partagé des professionnels de santé, 2010.

■ TABLEAU 3

Répartition des *numerus clausus*, des inscrits et des diplômés en 2008 par région

Régions	Numerus clausus	Total des inscrits		Diplômés		Densité de diplômés*	Densité de sages-femmes** en activité
		Effectifs	Soit en %	Effectifs	Soit en %		
Alsace	30	117	3,1	27	3,1	6,03	145
Aquitaine	30	125	3,3	28	3,2	4,00	130
Auvergne	27	106	2,8	25	2,9	8,59	129
Basse-Normandie	25	96	2,5	21	2,4	6,49	142
Bourgogne	27	109	2,9	22	2,5	6,17	140
Bretagne	50	206	5,4	38	4,4	5,56	135
Centre	30	123	3,2	32	3,7	5,69	107
Champagne-Ardenne	25	92	2,4	22	2,5	7,06	131
Corse	0	0	0,0	0	0,0	0,00	103
Franche-Comté	26	102	2,7	17	2,0	6,48	155
Haute-Normandie	25	103	2,7	22	2,5	5,09	122
Île-de-France	135	529	13,9	117	13,5	3,93	102
Languedoc-Roussillon	66	253	6,6	57	6,6	9,92	142
Limousin	23	89	2,3	18	2,1	11,79	138
Lorraine	59	219	5,7	49	5,7	8,84	147
Midi-Pyrénées	32	127	3,3	29	3,3	4,65	137
Nord – Pas-de-Calais	68	150	3,9	61	7,0	6,17	107
Pays de la Loire	52	197	5,2	47	5,4	6,02	117
Picardie	35	142	3,7	31	3,6	6,95	88
Poitou-Charentes	25	100	2,6	23	2,7	6,18	118
Provence – Alpes – Côte d'Azur	66	268	7,0	57	6,6	5,19	129
Rhône-Alpes	96	385	10,1	93	10,7	6,51	156
France métropolitaine	952	3638	95,3	836	96,4	5,79	125
DOM	51	178	4,7	31	3,6	-	-
France entière**	1003	3816	100,0	867	100,0	-	-

* Nombre de diplômes de sages-femmes délivrés pour 100000 femmes de 15 à 49 ans.

** Nombre de sages-femmes en exercice pour 100000 femmes de 15 à 49 ans.

Champ • France entière.

Sources • DREES, Enquêtes auprès des centres de formation aux professions de santé 2008.

se situe dans la moyenne pour ce qui concerne la densité de jeunes diplômées en activité. À l'inverse, la Bourgogne, l'une des six régions les plus formatrices et attirant le plus grand nombre de sages-femmes en

exercice, se classe parmi les cinq régions comptant le moins de sages-femmes en activité récemment diplômées. Les résultats de cette analyse – qui ne prend pas en compte les départs en retraite dans chaque

région – doivent cependant être pris avec précaution. Une analyse plus complète de la démographie de la profession de sages-femmes s'avère nécessaire pour interpréter les écarts de répartition entre les régions. ■

■ ENCADRÉ 3

Sources de l'étude

Plusieurs sources sont mobilisées pour étudier le parcours des étudiants avant leur entrée en école de sages-femmes et pendant leurs quatre années de formation.

L'enquête Écoles auprès des formations aux professions de santé

Le champ de l'enquête Écoles, menée chaque année par la DREES, couvre les formations de 16 métiers de la santé dont les formations de sage-femme ainsi que les formations paramédicales suivantes : masseur-kinésithérapeute, infirmier, psychomotricien, pédicure podologue, technicien en analyse biomédicale, manipulateur d'électroradiologie médicale et ergothérapeute. La totalité des formations sont interrogées, ce qui permet notamment de connaître les effectifs des étudiants en formation.

Depuis 2003, l'ensemble des étudiants de ces formations sont interrogés selon leur âge, leur sexe, leurs diplômes, la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de leurs parents et les aides financières reçues.

Les résultats des enquêtes auprès des établissements de formation aux professions de santé sont utilisés tant au niveau national que régional, à des fins d'analyse démographique des professions concernées. Par ailleurs, ils sont utilisés à des fins budgétaires pour la détermination prévisionnelle des bourses ou pour le suivi de mesures plus ponctuelles comme le protocole d'accord sur la promotion professionnelle pour les aides-soignants. Ils permettent enfin au ministère de l'Éducation nationale de recenser l'ensemble des effectifs scolarisés pour suivre la scolarisation par âge ou le parcours d'études des bacheliers.

■ Pour en savoir plus

- Guillermin M., Tomasini M., « Devenir des bacheliers, deux ans après leur première inscription en première année de médecine : réussite et réorientation », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Note d'information*, n° 07.12, avril 2007.
- Jakoubovitch S., 2010, « La formation aux professions de la santé en 2009 », *Document de travail*, DREES, n° 139, octobre 2010.
- Midy F., Legal R., Tisserand F., « La profession de sage-femme : bilan démographique et méthodes d'estimation des

Depuis 2008, l'ensemble de la collecte s'effectue par Internet via un site unique de collecte mis en place par la DREES. Ce passage à un nouveau mode de saisie n'a pas permis de récupérer en 2008 l'historique des étudiants présents dans l'enquête 2007. Le champ de l'enquête Écoles 2008 ne couvre donc que les étudiants en première année de formation. Enfin, l'enquête ne couvrant pas les établissements de Polynésie française, l'école de sages-femmes de Papeete, dans laquelle entrent chaque année 8 étudiants, n'est donc pas enquêtée.

Le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)

La base SISE qui est tenue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche recense l'ensemble des étudiants inscrits en université. Son champ englobe donc l'ensemble des étudiants inscrits en école de sages-femmes, ainsi que ceux inscrits en premier cycle d'études médicales, en deuxième année de médecine et d'odontologie.

Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)

Le RPPS, géré par l'ASIP Santé (ministère, assurance maladie, ordres professionnels), a vocation à devenir le répertoire de l'ensemble des professionnels de la santé (médecins, sages-femmes, chirurgiens dentistes, pharmaciens et paramédicaux inscrits au code de la santé publique). Pour les sages-femmes, il remplace, depuis l'été 2010, le répertoire ADELI. C'est désormais le répertoire de référence pour l'analyse de la démographie des professions médicales en France. Il recense, pour chaque sage-femme en exercice sur le territoire français, des données telles que le lieu et la date d'obtention du diplôme, l'âge, la nationalité et le lieu d'exercice.

besoins », *Questions d'économie de la santé*, n° 101, IRDES, décembre 2005.

- Midy F., Condinguy S., Delamaire M.-L., « La profession de sage-femme : trajectoires, activités et conditions de travail », *Questions d'économie de la santé*, IRDES, n° 102, décembre 2005.
- Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), « La profession de sage-femme », in « Analyse de trois professions. Sages-femmes, infirmières, manipulateurs d'électroradiologie médicale », rapport 2004, La Documentation française, tome 3, pp. 9-50.